



FONDASYON JE KLERE
Une Fondation
une nouvelle Forme
de Citoyenneté
Une Nation

Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
Tel. : (509) 3728 8466

Nomination du Président de la Cour de Cassation : Une demi-mesure qui ne rend pas fonctionnelle la plus Haute instance judiciaire du pays déplore la FJKL

La **Fondasyon Je Klere** (FJKL) accueille avec satisfaction la nomination du juge Jean Joseph LEBRUN au poste de Président de la Cour de Cassation de la République.

Ancien doyen du Tribunal Civil de Port-au-Prince, Président de la Cour d'appel de Port-au-Prince, le Magistrat Jean Joseph LEBRUN jouit dans le milieu d'une bonne réputation et la compétence nécessaire pour prendre la tête du pouvoir judiciaire.

La FJKL déplore cependant cette mesure à demi-teinte qui ne résout pas le problème de la Cour de Cassation, mais vise plutôt à débloquer uniquement les frais de fonctionnement du pouvoir judiciaire. Quelle mesquinerie !

La FJKL rappelle que la Cour de Cassation, au regard de la loi, est composée d'un Président, d'une vice-présidente et de *dix* (10) juges. La Cour siège en deux sections composées chacune obligatoirement de *cinq* (5) juges et la Cour doit avoir au moins *sept* (7) juges si elle doit siéger en sections réunies. Depuis décembre 2021 la Cour ne comporte que *trois* (3) juges. D'où la nécessité de nommer *neuf* (9) juges au niveau de la Cour pour la rendre totalement fonctionnelle.

La FJKL pense que c'est se moquer du monde en nommant *un* (1) des *trois* (3) juges de la Cour, Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), sans se soucier du fonctionnement régulier de la Cour. Le dysfonctionnement du pouvoir judiciaire a trop duré. Il est temps d'y mettre un frein.

Port au Prince, 15 novembre 2022